

Consultation écrite

Projet de règlement 794

16 juin 2020 au 2 juillet 2020

1. Présentation du projet de règlement 794

But du règlement

- Le règlement vise à diminuer le frontage minimal pour une habitation familiale jumelée sur les lots desservis par l'aqueduc et les égouts de 12,2 mètres à 12,1 mètres.

Modifications

Article 2 :

Au « Tableau 3 : Superficie et dimensions minimales des lots desservis par l'aqueduc et les égouts » de l'article 7.6 du règlement de lotissement numéro 746, le frontage minimal pour une habitation unifamiliale jumelée de 12,2 mètre / unité est remplacé par 12,1 mètre / unité.



Prochaines étapes menant à l'entrée en vigueur du règlement 794

- Après la consultation écrite de 15 jours, la Ville adopte le second projet de règlement avec ou sans modification;
- Au plus tard le 8^{ième} jour après l'adoption du second projet de règlement, avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

Prochaines étapes menant à l'entrée en vigueur du règlement 794

Aucune demande de participation à un référendum est reçue par le secrétaire-trésorier

- Adoption du règlement final;
- Transmission du règlement à la MRC pour conformité au schéma d'aménagement;
- Suite à la réception du certificat de conformité de la MRC, avis public d'entrée en vigueur du règlement;

Prochaines étapes menant à l'entrée en vigueur du règlement 794

Une demande de participation à un référendum est reçue par le secrétaire-trésorier

- Le conseil décide par résolution s'il procède à un référendum;
- Si oui : référendum
- Si non : la procédure d'adoption de règlement est annulée

Demande de participation référendaire

Ainsi premièrement, toute demande pourra provenir de toute zone de la Ville.



East Angus

Ma ville, ma vie

Demande de participation référendaire

Deuxièmement, toute personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville (au sens de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*) à la date d'adoption du second projet de règlement peut signer toute demande qui en provient.



East Angus

Ma ville, ma vie

Demande de participation référendaire

Troisièmement, pour qu'une demande soit valide, elle devra :

- a) indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande et la zone ou le secteur de zone d'où provient la demande;
- b) être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21);
- c) être reçue au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de East Angus au 200 rue Saint-Jean Est à East Angus au plus tard le 6 août 2020 à 15h.